

## A VENIR.

Interview de Daniel Andris, Responsable coordination prestations - La Mobilière

### **Vous préférez les cigales aux fourmis? Dur de justifier ce point de vue en travaillant au sein de La Mobilière.**

Il existe dans le système des PC, les Prestations Complémentaires, une faille qui risque de s'agrandir au fur et à mesure que la durée de vie moyenne de la population augmente tandis que, dans le même temps, les forces vives, les gens actifs, diminuent ou sont fragilisées elles aussi. Il y a donc une équation insatisfaisante entre ceux qui remplissent les caisses et ceux qui accèdent aux prestations, d'autant que le coût des institutions spécialisées pour nos aînés prend l'ascenseur.

### **Pourtant, le législateur avait tout prévu...**

Effectivement, en offrant la possibilité de choisir entre empocher une partie ou la totalité du capital de prévoyance en une fois ou bénéficier d'une rente, il pensait jouer l'équilibre. Or en plus de tous les éléments entrant en ligne de compte par rapport à ce choix, nos aînés doivent prendre en compte la question de l'autonomie future; rejoindre éventuellement un home ou un EMS.

### **Dans ce cas, en quoi les rentiers sont-ils préférentiels?**

Attention, chaque situation est particulière et mérite une analyse en profondeur. En règle générale, un argument supplémentaire plaide pour le choix du capital puisque, lorsqu'une personne âgée rejoint un établissement spécialisé, on calcule le «loyer» de sa prise en charge sur la base de ses revenus. Sa fortune, moins une franchise est prise en compte à 10 % comme revenu seulement. Sur la fortune, on déduit une franchise de CHF 25'000.- ou de CHF 40'000.- s'il s'agit d'un couple marié. La personne qui a une fortune est favorisée, car il lui reste quelque chose, lui permettant d'agrémenter son quotidien. La personne au bénéfice de prestations des 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> piliers, uniquement sous la forme d'une rente, est dans une situation moins favorable car on lui prend tout pour régler son entretien en institution spécialisée. Si la personne est propriétaire d'un logement, la franchise du capital est augmentée d'un montant de CHF 112'500.-.

### **Le capital présente-t-il d'autres avantages?**

En cas de décès, il peut être légué aux héritiers tandis que la rente ne peut pas bénéficier à quelqu'un d'autre, sauf pour la rente de conjoint dans certains cas bien entendu. Par ailleurs, le capital peut également être très avantageux, par exemple pour une personne célibataire avec une espérance de vie réduite ou encore pour des raisons fiscales.

### **En quoi cela est-il si dérangeant?**

Sur le plan moral, j'aurais tendance à conseiller la rente. Après tout, nous sommes issus d'un modèle d'après-guerre où la vie avec l'AVS, le 2<sup>ème</sup> pilier voire le 3<sup>ème</sup>, permettait de vivre confortablement et de ne pas avoir recours à l'aide sociale. Parce que tout a changé et que ce n'est plus aussi évident aujourd'hui, on devrait presque dire aux personnes qui s'apprêtent à prendre leur retraite, «*si vous ne dépensez pas votre argent, on le fera pour vous*». C'est un peu comme si vous aviez été fourmi toute votre vie et qu'on vous enjoignait à devenir cigale. Certes, on sous-estime souvent l'effet du renchérissement, mais le système incite les gens à prendre leur capital.

### **Que proposez-vous?**

Une prise de conscience, avant que le système ne soit obligé de s'adapter, ce qui se fera toujours à la baisse. Aujourd'hui, la zone tampon, entre l'autosuffisance économique de la personne âgée et sa dépendance à l'état, via l'aide sociale, s'appelle «prestations complémentaires». Si on voulait réduire cette enveloppe, il y aurait plus de personnes à l'aide sociale. Une solution, en tous les cas une piste, serait d'introduire une petite franchise en % également sur les rentes sauf celles du 1<sup>er</sup> pilier. Juste pour que l'aîné qui se retrouve dans un home et dont la rente entière est ponctionnée pour le financement de son séjour, puisse avoir tout de même un peu plus d'argent de poche que ceux qui n'ont pas été prévoyants!

### **Du coup, les gens opteraient moins pour le capital ?**

Effectivement. En tous les cas, cette franchise sur les rentes permettrait de gommer une inégalité entre les deux formules.